

# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DFCPAJI\_D2024\_0197

**PARKING DU STADE DES ORIONS  
SIS 268 RUE DE RONCQ  
A TOURCOING (59200)**

-----

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT LA SOFARED**

-----

### **Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

-----

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la démarche de l'établissement LA SOFARED qui a souhaité bénéficier de l'usage du parking du stade des Orions le temps des travaux réalisés rue des Orions pour la bonne marche de ses activités,

### **DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** De signer une convention avec l'établissement LA SOFARED faisant élection de domicile au 302, bis rue des Orions à Tourcoing (59200) représenté par son président Monsieur Azerki ADJAUD et ses co-dirigeants : Monsieur Redha ADJAUD, Monsieur Fahim ADJAUD et Madame Jamila ADJAUD, dont le numéro de siret est le 951 905 272 00013 pour la mise à disposition, à titre gratuit, du parking du Stade des Orions sis 268, rue de Roncq à Tourcoing (59200).

Cette mise à disposition est consentie le temps de la durée des travaux réalisés rue des Orions à Tourcoing.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

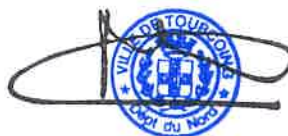
Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

**ARTICLE 3** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **12 AOUT 2024**

**Le Maire  
Doriane BECUE**



Accusé Réception en Préfecture le : **12 AOUT 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **12 AOUT 2024**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2024\_0197

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/08/2024

Objet : Convention de mise à disposition du parking du stade des Orions au profit de LA SOFARED

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 12/08/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_D2024\_0197 - D\_cision Conventoin de mise \_ disposition au profit de LA SOFARED.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



**Liberté • Égalité • Fraternité**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240812-DAJI\_D2024\_0197-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/08/2024

